



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

énergies renouvelables

Question écrite n° 27700

Texte de la question

Mme Martine Billard attire l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur la nécessité d'un service public de l'énergie sans nucléaire. Un vrai service public conçu pour les usagers doit favoriser les économies d'énergie et les énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse...), et non pas inciter à toujours plus de consommation d'électricité (chauffage électrique, climatisation ou autre) pour accroître sa rentabilité financière, tel que le fait actuellement l'entreprise publique Electricité de France (EDF). A ce titre, les normes européennes font obligation que 21 % de l'énergie électrique soient couverts par des ressources renouvelables d'ici à 2010. Ce devrait être là une priorité de l'action gouvernementale. Dans ce contexte, la relance du programme nucléaire (avec le réacteur EPR) évaluée à 3 milliards d'euros et décidée par le gouvernement contre l'avis d'une majorité de l'opinion publique, n'est pas acceptable. L'énergie nucléaire est particulièrement dangereuse et coûteuse, puisqu'elle impose aux générations futures de consacrer une part importante de leur richesse au stockage des déchets radioactifs artificiels, dont les risques, mortels, s'étendent sur des milliers d'années. Par ailleurs, la privatisation d'EDF, prévue avec l'ouverture totale du marché d'ici à 2007, serait préjudiciable et dangereuse pour chacun : augmentation des factures et du prix du kWh pour les petits consommateurs ; discrimination entre les usagers en défaveur des plus modestes ; risques de coupures de courant (comme le montrent les exemples récents aux Etats-Unis où les compagnies privées ont négligé l'entretien des réseaux électriques non directement rentables) ; risques accrus d'accident nucléaire (à cause de la baisse, déjà engagée, des dépenses de maintenance des centrales nucléaires) ; suppression d'emplois. La détérioration prévisible des conditions de travail des sous-traitants dans le parc nucléaire, en cas de privatisation, est à ce titre particulièrement alarmante. Aussi, il lui demande de renoncer à la construction du réacteur nucléaire EPR et à la privatisation de l'entreprise EDF.

Texte de la réponse

Le Premier ministre, dans son discours de politique générale, avait annoncé, avant toute prise de décision sur la politique énergétique de la France, l'organisation d'un grand débat sur les énergies suivi d'un projet de loi d'orientation. Ce débat, qui s'est déroulé au premier semestre 2003, aura été pluraliste, transparent et ouvert. Il aura permis aux représentants de toutes les sensibilités de s'y exprimer. Après cette phase d'échanges et d'écoute, il revenait au Gouvernement de synthétiser l'ensemble des réflexions et d'arrêter des propositions. C'est l'objet du livre blanc sur les énergies, présenté en novembre dernier, et qui fait l'objet aujourd'hui d'une phase de concertation. Ce livre blanc s'est fixé, en premier lieu, deux priorités : la relance de la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies renouvelables. Sur le fond, le débat a néanmoins clairement montré que, malgré les efforts très importants de maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables ne pourront constituer qu'un complément important et non une alternative aux énergies classiques. Pour la production d'électricité non couverte par des sources renouvelables, l'alternative sera donc de choisir en 2020 entre le renouvellement du parc nucléaire par de nouvelles centrales nucléaires ou son remplacement par des centrales au gaz ; la première option pose la question de la maîtrise de la sûreté et du traitement des déchets ; la seconde entraînerait une très forte augmentation de nos émissions de gaz à effet de serre, en contradiction avec notre

volonté de les réduire très significativement. Dans ces conditions, il apparaît indispensable de s'assurer que des technologies nucléaires modernes répondant à des critères de sûreté renforcés seront disponibles à l'horizon de 2020 sachant que ces technologies seront compétitives comme le montre la dernière étude sur les coûts de référence. Le livre blanc envisage en conséquence la construction prochaine d'un démonstrateur de nouvelle génération pour optimiser le déploiement ultérieur de nouvelles centrales. Le livre blanc précise, enfin, que les choix pour la création de nouvelles installations seront effectués de manière transparente afin de permettre l'information la plus large du public et la prise en compte de ses préoccupations. Ces propositions feront l'objet, après d'éventuelles modifications dans le cadre de la phase de concertation, d'une présentation au Parlement. Aucune décision définitive n'est donc arrêtée à ce jour sur la construction de l'European pressurized reactor (EPR). En ce qui concerne EDF, l'Etat dispose d'une grande entreprise dont les principaux atouts - le savoir technique et la qualité de leur personnel - sont reconnus et enviés. Cette entreprise a néanmoins été créée et s'est développée dans un contexte purement national. Or elle doit aujourd'hui faire face à l'ouverture du marché aux professionnels dès le 1er juillet 2004. Tout en continuant bien évidemment à assurer ses missions de service public de manière équitable et solidaire sur l'ensemble du territoire national, EDF doit donc être dotée des mêmes armes que les entreprises européennes concurrentes et accroître sa compétitivité industrielle. Un tel axe de développement apparaît en effet vital dans un contexte de ralentissement des hausses des consommations d'énergie en France. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a confirmé sa volonté de procéder à une modification de la forme juridique d'EDF, puis à une ouverture progressive et minoritaire de son capital. Ces évolutions ne remettront évidemment en cause ni le statut du personnel ni l'importance accordée à la sûreté nucléaire ni la sécurité d'approvisionnement de la France.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Billard](#)

Circonscription : Paris (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27700

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 2003, page 8364

Réponse publiée le : 17 février 2004, page 1256